

Déclaration préliminaire FSU 09 : rythmes scolaires



CDEN du 23 mars 2018

Nous allons étudier aujourd'hui les demandes de dérogation pour une semaine scolaire organisée sur quatre journées. Les demandes de dérogation que vous soumettez à notre avis tiennent en tout et pour tout sur une seule page ! Est-ce à dire qu'en Ariège les enseignants sont globalement satisfaits de la semaine actuelle et plus généralement de la réforme de 2013 ? Les très nombreuses remontées que nous avons des écoles du département montrent bien souvent le contraire !

Ainsi, la possibilité de demande de dérogation offerte par le décret du juin 2018 a permis aux équipes de rouvrir le débat sur l'organisation de la semaine scolaire. Nous tenons à dire ici, que les enseignants ont à nouveau investi ce sujet avec toutes leurs compétences professionnelles et leur attachement à faire réussir tous les élèves ce qui est leur préoccupation quotidienne. Tous les modes d'organisations ont été mis sur la table : maintien de la semaine actuelle à 4,5 jours, école le samedi matin, raccourcissement des vacances scolaires, semaine à 4 jours ou encore dérogation Hamon permettant la libération d'un après-midi supplémentaire par semaine.

Même si des collègues estiment que les cinq matinées de travail sont favorables aux apprentissages, les conditions de mise en place de la réforme et ses résultats concrets en font une réforme subie et une réforme qui n'a pas fait ses preuves : l'objectif était l'amélioration de la réussite des élèves et le raccourcissement de la journée scolaire. Nous constatons bien trop souvent que les élèves arrivent toujours aussi tôt à l'école et en repartent toujours aussi tard. La longueur des pauses méridiennes rallonge les journées d'école. La semaine sans coupure ajoute à la fatigue des enfants. En ce qui concerne les résultats scolaires, le ministère n'a pas mené d'enquête sérieuse à ce sujet. Pour de nombreux collègues les apprentissages des élèves ne semblent pas améliorés. Ceci explique que la profession exprime de façon majoritaire sa volonté de revenir sur l'organisation de la semaine scolaire.

Nous tenons à dire ici que bien des collègues ont été choqués par des propos ou des articles de presse demandant aux enseignants de ne pas penser uniquement à leur confort personnel en les invitant à réfléchir avant tout à l'intérêt des élèves ! Quand on sait que de l'aveu même du ministère les professeurs des écoles font des semaines de 44h minimum et quand on connaît l'investissement de la profession pour faire avancer les élèves alors que le métier devient de plus en plus difficile, cette indignation est tout à fait légitime !

Oui, la question des rythmes scolaire croise de nombreuses autres problématiques dont les conditions de travail des enseignants. Dans ce dossier, les communes et les associations gérant le périscolaire intègrent dans leur réflexion les questions de coût, de budget, d'emploi, de subventions, d'horaires... des préoccupations qui ne se superposent pas toujours à l'intérêt des élèves et des apprentissages.

Après plusieurs semaines de réflexion, nous sommes arrivés à une situation en Ariège qui balance entre écoute, parfois et déni bien trop souvent. Des élus ont fait le choix de débattre et d'entendre la position des conseils d'école que ce soit pour un maintien de la semaine à 4,5 jours ou pour une demande de dérogation, nous les en remercions.

Dans d'autres endroits soit les mairies ont fait le choix de ne pas débattre ou ont fait fi des majorités exprimées. Citons les exemples de quelques grandes villes d'Ariège : Pamiers 5 conseils d'école sur 7 demandent très majoritairement une dérogation pour 4 jours : refus de la mairie sans explication, à St Girons 3 conseils d'école sur 4 pour une dérogation : refus de la mairie, à Mazères la mairie n'a pas même pas délibéré, à Mirepoix demande des deux conseils d'école et des parents d'élèves, refus de la mairie, à Foix 4 conseils d'école sur 7 pour une semaine à 4 jours : refus de la mairie.

Dans des communes plus rurales, des communautés de communes ont pesé de tout leur poids et de leur position dominante pour dissuader des mairies.

Au final, comme en 2013, le SNUipp-FSU estime que les enseignants avec les membres des conseils d'école n'ont trop souvent pas été entendus. Ce sont des positions idéologiques, défendre coûte que coûte la réforme du précédent quinquennat ou/et des intérêts économiques et budgétaires des communes ou du périscolaire qui ont bien souvent prévalu. Le SNUipp-FSU s'interroge sur l'émiettement du système éducatif que la réforme de 2013 et ses aménagements successifs a provoqué. Nous alertons sur le poids grandissant des acteurs locaux sur des décisions qui devraient être des prérogatives de l'Education nationale.

Ainsi, Monsieur l'Inspecteur d'académie vous avez accentué ce phénomène. La procédure que vous avez imposée vous a privé de la remontée des demandes des conseils d'école. Vous avez demandé que les demandes de dérogation des conseils d'école soient envoyées aux mairies, à charge à celles-ci de vous saisir si elle le souhaitait. Mais les mairies se positionnant contre une demande de dérogation et dont certaines n'ont même pas réuni un conseil municipal n'avait pas obligation à vous transmettre quoi que ce soit. Il est étonnant qu'en tant que représentant de l'Education nationale vous n'ayez pas demandé à être destinataire du positionnement des conseils d'école.

Le SNUipp-FSU votera favorablement pour toutes les demandes de dérogations présentées ce jour mais n'oublions pas les nombreuses demandes des conseils d'école qui n'ont pu arriver jusqu'ici !

